

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026_29

Date de convocation :
02/06/2026

Date d'affichage :
02/06/2025

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

Vote
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET :
VOTE DE
NOUVEAUX TARIFS
POUR LA
LOCATION DE LA
SALLE
POLYVALENTE ET
DU MATERIEL
POUR 2027

*Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le
12/06/2026
et de la publication l
12/06/2026*

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Benoît TIERS, Maire.

Etaient présents : M. TIERS Benoît, M. LE GAC Damien, Mme GRELET Audrey, M. COLLET Arnaud, Mme CHEVILLET Catherine, Mme DUCHON Marielle, M. TEGERO-LATOIR Julien, M. LACORD Ludovic, M. DUMONNET Dominique

Absentes : Mme LERENARD-DIJOUX Carine, Mme ALBA TIERS Martine

Secrétaire : Mme CHEVILLET Catherine

Monsieur Le Maire propose de ne pas modifier les tarifs pour la location de la salle polyvalente et du matériel pour 2027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de ne pas modifier les tarifs de la location de la salle polyvalente et du matériel pour 2027, de maintenir les tarifs votés en 2022 pour la location de la salle polyvalente, et ceux votés en 2023 pour le matériel, soient :

POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE

A LA JOURNEE	WEEK-END
Du 1 ^{er} avril au 30 septembre : 200 €	Du 1 ^{er} avril au 30 septembre : 350 €
Du 1 ^{er} octobre au 31 mars : 250€	Du 1 ^{er} octobre au 31 mars : 400 €

POUR LES PERSONNES EXTERIEURES A LA COMMUNE

A LA JOURNEE	WEEK-END
500 €	800 €

Prestation de ménage : 150 €

Caution: 1000 €

Location de matériel pour une utilisation dans l'enceinte du terrain de la salle polyvalente lors d'une manifestation familiale :

1 table et 2 tréteaux : 5 €
1 banc : 5 €
1 table, 2 tréteaux et 2 bancs : 10 €
Petite tente : 75 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Saint-Martin-des-Champs, le 12/06/2026

*Le secrétaire de séance,
Catherine CHEVILLET*



*Le Maire,
Benoît TIERS*

